

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

La Municipalité interdit les arrosages automatiques et au jet, les nettoyages extérieurs et le remplissage des piscines

Nyon, le 21 juillet 2022

En raison de la sécheresse persistante, et malgré les récentes précipitations – trop faibles et trop localisées – des derniers orages, les arrosages automatiques ou au moyen de jets, les nettoyages extérieurs et le remplissage des piscines, spas et jacuzzis seront interdits sur le territoire communal, dès lundi 25 juillet et jusqu'à nouvel avis. Les Autorités des communes alimentées en eau potable par le réseau de distribution des SI Nyon édictent simultanément les mêmes interdictions. Les contrevenants seront sanctionnés.

Après avoir mis temporairement hors service 25 fontaines publiques et invité la population à baisser drastiquement sa consommation d'eau potable (communiqués de presse des 5 et 14 juillet), la Municipalité se voit dans l'obligation de prendre de nouvelles mesures contraignantes.

En raison de la sécheresse persistante, et malgré les récentes précipitations – trop faibles et trop localisées – des derniers orages, le niveau de la nappe phréatique et des sources n'a en effet jamais été aussi bas (moins de 20% de la consommation totale). Afin d'éviter une pénurie d'eau potable, **la Municipalité a donc décidé d'interdire, dès lundi 25 juillet et jusqu'à nouvel avis :**

- **les arrosages automatiques ou au moyen de jets des jardins, pelouses, zones herbeuses et plates-bandes ;**
- **les nettoyages extérieurs (véhicules, cours, terrasses, etc.) ;**
- **le remplissage des piscines, spas et jacuzzis privés.**

Les Autorités des communes alimentées en eau par le réseau de distribution des SI Nyon édictent simultanément les mêmes interdictions. Les contrevenants seront sanctionnés.

Arroser les potagers ainsi que des fleurs ornementales à l'arrosoir reste autorisé ; tout comme ajuster le niveau d'eau des piscines, spas et jacuzzis privés déjà remplis.

A noter encore que le débit des fontaines publiques restées en service a été fortement réduit. Quant aux terrains de sport, promenades et parcs publics de la Ville, ils sont arrosés au strict minimum, avec de l'eau prélevée en partie dans le lac et non traitée.

La Municipalité remercie la population de sa compréhension face à ces restrictions et réitère ci-après ses recommandations.

Mesures à adopter à l'extérieur

- Arroser à la main avec parcimonie et en soirée ou tôt le matin.
- Eviter de tondre trop court les pelouses et favoriser les prairies fleuries.
- Favoriser la rétention de l'eau dans le sol en répandant de la paille ou des copeaux autour des plantations.
- Inspecter robinets et tuyaux afin de détecter d'éventuelles fuites et les réparer, le cas échéant.
- Bâcher les piscines hors utilisation afin de contenir l'évaporation.
- Limiter au maximum le nettoyage des véhicules ; à tout le moins, privilégier les installations de nettoyage à haute pression qui consomment quatre fois moins d'eau.
- Récupérer l'eau de pluie.

Suite en page 2 >

> Suite de la page 1

Mesures à adopter à l'intérieur

- Ne pas laisser couler l'eau inutilement.
- Privilégier les douches aux bains.
- Limiter la consommation des chasses d'eau en utilisant la moitié du contenu de leur réservoir.
- Utiliser la fonction « éco » des lave-linge et des lave-vaisselle.
- Installer des appareils électroménagers et sanitaires à faible consommation d'eau.

Réseau d'eau des SI Nyon

Les SI Nyon sont en charge de l'exploitation, de l'extension et de l'entretien d'un réseau d'eau potable qui s'étend sur le territoire nyonnais mais également sur les communes d'Arnex, Borex, Crans, Céligny, Signy, et Prangins. Plusieurs habitations des communes de Duillier et Gingins sont également alimentées. Au total, plus de 31'000 habitants sont alimentés directement par le réseau de distribution des SI Nyon.

Les SI Nyon sont également en charge de la gestion du réseau du Service Intercommunal des Eaux de Chéserey, Grens et Eysins (SIECGE).

L'eau distribuée annuellement par les SI Nyon représente 4 millions de m³, elle est d'excellente qualité, sa dureté moyenne est de 23,5°f et sa teneur moyenne en nitrate est très basse 4,8mg/l en regard à l'objectif cantonal de 20mg/l et le seuil de tolérance à 40 mg/l.

Communiqué de presse du 5 juillet 2022 – Par mesure d'économie de l'eau potable, la Ville de Nyon met temporairement hors service la moitié des fontaines publiques

Communiqué de presse du 14 juillet 2022 – Nappe phréatique et sources au plus bas: des gestes simples qui permettent d'économiser l'eau

Contacts presse

M. Pierre Wahlen, Municipal en charge des Services industriels, 079 403 93 11

M. Thierry Magnenat, Directeur des Services industriels, 079 391 14 22